

Section 41 du Comité national : session de printemps 2022

La session de printemps de la section 41 du comité national s'est tenue les mardi 7 juin et mercredi 8 juin 2022 au siège du CNRS. Certains membres n'ont pu se rendre sur place pour raison de santé et participaient à la session en visioconférence.

Depuis septembre 2021, les membres de la section 41 sont : Jean-François Aujol, Pierre Barthélemy, Isabelle Bellier, Oriane Blondel, Antoine Chambaz, Maya De Buhan, Elena Di Bernardino, Stéphane Druel, Grégory Ginot, Yves Guiraud, Katrin Krell, David Lannes, Isabelle Liousse, Anne Pichon, Éric Ricard, Simon Riche, Tanguy Rivoal, Stéphane Sabourau, Jean-Marc Sac-Épée, Jérémie Szeftel et Nicolas Tholozan.

1 Déroulement

Mardi 7 juin (après-midi)

Échange avec la direction de l'INSMI (Christophe Besse et Alessandra Sarti). Titularisations, changements de direction d'unité, changement d'affectation, création/renouvellements des IRL, création/renouvellements des GdR. Évaluations à vague des CR et DR.

Mercredi 8 juin (matin)

Audition d'une candidate CR dans le cadre de la campagne de recrutement des chercheurs et chercheuses en situation de handicap. Fin des évaluations des CR et DR. Demandes d'éméritat. Questions diverses.

2 Intervention de la direction de l'INSMI

Christophe Besse (directeur de l'INSMI depuis août 2021) et Alessandra Sarti (directrice adjointe scientifique depuis janvier 2022) ont fait le bilan du concours de recrutement 2022, ont évoqué les dossiers traités par la section à la session de printemps (changements de DU, IRL, GDR, dossiers SPE, éméritat, recrutement de CR en situation de handicap), et nous ont informés sur la nouvelle procédure d'attribution de primes (RIPEC) et les chaires de professeurs juniors.

Changement de directeurs d'unité

Alessandra Sarti explique que les changements de DU soumis à l'avis de la section font l'objet d'un travail important de l'INSMI en amont : concertation avec le DU sortant, entretien avec le nouveau DU pressenti, discussion avec les tutelles principales, et enfin avis des collègues via le conseil du laboratoire.

Renouvellement « réseaux thématiques » (anciennement « Groupes de Recherche »)

Les anciens GdR s'appellent maintenant « réseaux thématiques ». Ce changement de statut a certaines conséquences administratives : les GdR ne sont plus des entités indépendantes, donc les crédits ne sont plus gérés par le responsable du GdR mais par son directeur d'unité. En outre, leur évaluation par le comité national n'est plus une obligation statutaire.

Ici aussi, plusieurs échanges ont lieu entre les porteurs de projets et l'INSMI en amont. La section 41 n'a donc pas à arbitrer entre les différents dossiers, et toutes les demandes soumises à son évaluation peuvent être financées.

Les GdR constituent une part importante du budget de l'INSMI (500K€ sur 6000K€). Alessandra Sarti et Christophe Besse soulignent le rôle structurant des GdR dans la communauté mathématique française. Ils expliquent porter attention à ce que les projets prennent en compte la parité et mènent des actions en soutien aux jeunes chercheuses et chercheurs. Ils attendent aussi des demandes de renouvellement qu'elles montrent une évolution par rapport au précédent GdR. Ils notent de grandes disparités dans les budgets des GdR, ce qu'ils souhaitent faire évoluer dans les années à venir.

Demandes d'éméritat

Le critère principal est le maintien d'une activité de recherche. Il n'y a pas de quota, et toutes les demandes pertinentes peuvent donc être approuvées.

Danuta Dufurat-Chabrière (assistante du comité national) rappelle un changement récent concernant les demandes d'éméritat : la période d'éméritat peut être renouvelée au plus deux fois, chaque fois pour une durée égale à celle de la première demande (5 ans maximum). En outre, un certain nombre de distinctions donnent d'office l'accès à l'éméritat.

Suivi post-évaluation

L'INSMI rappelle que la procédure de SPE est déclenchée lorsque la section 41 émet un avis réservé ou un avis d'alerte sur l'évaluation d'un ou d'une chercheuse. Les chercheurs en SPE sont suivis de près par l'INSMI via des entretiens fréquents avec Alessandra Sarti (1 à 2 fois par mois). Il est suggéré qu'un membre de la section participe régulièrement à ces entretiens.

Le PDG du CNRS a tenu récemment une position ferme concernant les procédures de SPE. Il souhaite qu'un avis réservé ne donnant pas lieu à une amélioration soit suivi d'un avis d'alerte lors de l'évaluation suivante. En cas d'avis d'alerte, il souhaite que le chercheur soit réévalué six mois plus tard, et qu'en l'absence d'amélioration, la section vote l'insuffisance professionnelle.

International Research Laboratories and Networks (IRL et IRN)

Il existe maintenant deux entités internationales du CNRS : les IRL (anciennes Unités Mixtes Internationales) et les IRN. Les anciens Laboratoires Internationaux Associés doivent se transformer soit en IRL, soit en IRN. L'INSMI est l'institut du CNRS qui compte le plus d'IRL.

Christophe Besse explique que les IRL fonctionnent bien lorsque l'INSMI y affecte des chercheurs sur de longues durées. Idéalement, il aimerait que l'INSMI ait le budget pour affecter un directeur ou une directrice d'unité à chaque IRL.

Ici encore, les dossiers soumis à l'avis de la section 41 ont fait l'objet d'un important travail de l'INSMI en amont.

Bilan du concours

Le jury d'admission CR s'est tenu le 25 mai 2022 et a entériné le classement proposé par la section 41. Le jury d'admission DR se tiendra le 6 juillet 2022.

Christophe Besse remarque que presque tous les CR recrutés ont été formés à Paris (études et doctorat) et invite notre communauté à s'interroger sur ce tropisme parisien. Par ailleurs, une majorité des nouveaux recrutés souhaite être affectée en région parisienne. Si l'INSMI n'a pas souhaité s'opposer trop fermement aux vœux des nouveaux entrants cette année, il n'est pas satisfait de ce constat. L'an dernier, des postes de DR fléchés géographiquement étaient ouverts au concours, et la question se pose de faire la même chose pour le recrutement CR.

Régime Indemnitare des Personnels Enseignants et Chercheurs

Le RIPEC se substitue cette année à l'ancienne PEDR. Le RIPEC comportera trois parts :

- la part 1 sera versée automatiquement et mensuellement à tous les chercheurs et chercheuses. Elle devrait s'élever à 6,3K€/an en 2027.
- la part 2, attribuée par le CNRS, rétribue les prises de fonctions institutionnelles.
- la part 3, qui remplace la PEDR. Son montant exact doit être voté au CA du CNRS le 17 juin. Elle sera attribuée pour 3 ans, suivis d'une année de carence. L'objectif est qu'elle puisse être attribuée à 45 % du corps des chercheurs.

La section 41 devra décider chaque année de participer ou non à la procédure d'attribution de la part 3 du RIPEC. En raison de négociations syndicales prolongées, le RIPEC fera pour 2022 l'objet d'une procédure de rattrapage en octobre, avec attribution rétroactive.

Chaires de Professeurs Juniors

Le CNRS a ouvert cette année 25 CPJ, dont deux pour l'INSMI sur des thématiques fléchées (Mathématiques de la cryptographie et Modélisation mathématique des catastrophes naturelles). Sur le modèle des « tenure tracks »,

ces chaires offrent un CDD de 3 à 6 ans puis, sur évaluation, ouvrent l'accès à une titularisation dans le corps des DR.

Les candidatures sont ouvertes du 20 mai au 31 août 2022, pour une audition dans la première quinzaine d'octobre 2022 et un recrutement au 1^{er} décembre 2022.

Il subsiste un flou sur la possibilité ou non pour les maîtres de conférences de candidater sur ces chaires. Selon les dernières informations, leur candidature est possible, mais leur recrutement n'est pas dans l'esprit de la loi.

3 Résultats de la session de printemps

Évaluation à mi-vague de chercheuses et chercheurs

Avis possibles : AF/AR/AA/ADiff/Pas d'avis/Insuffisance professionnelle. La section évaluait 26 CR et 20 DR (IMB, ICB, LMB, IJL, LJAD, ICube, I2M, IRMA, IECL, LMR) : 44 AF, 1 ADiff, 1 vote d'insuffisance professionnelle.

Suivi post-évaluation

Deux dossiers pour information. La section n'a pas d'avis à donner autre que l'évaluation.

Titularisation

Avis possibles : AF/AR/AD.
3 dossiers : 3 AF.

Reconstitutions de carrière

Depuis ce printemps, la section n'a plus à se prononcer sur les reconstitutions de carrière.

Changement d'affectation

1 demande : 1 avis favorable.

Éméritat

Avis possibles : ATF/AF/AD/Pas d'avis.

3 premières demandes, 4 demandes de renouvellement : 7 ATF

Changements de direction d'unité

Avis possibles : ATF/AF/AD/AR/Pas d'avis.

4 dossiers : 4 ATF

Création/Renouvellement de GDR

Avis possibles : ATF/AF/AD/AR/pas d'avis.

4 demandes de renouvellement (Singularités et applications, Platon, Géométrie non-commutative, Analyse des EDP), 1 demande de création (Branchement) : 5 ATF

Création/Renouvellement d'IRL

Avis possibles : ATF/AF/AD/AR/pas d'avis.

2 demandes de renouvellement (Abraham de Moivre à Londres, IFCAM en Inde), 1 demande de création (Formath Vietnam) : 3 ATF

Questions diverses

Chaires de professeurs juniors

La section 41 refuse de participer aux commissions de recrutement des CPJ et vote une motion pour faire connaître sa position.

RIPEC

Lors du précédent mandat, la section avait finalement refusé de participer à l'attribution de la PEDR en raison du trop faible nombre de primes, sans commune mesure avec le nombre de chercheurs qui l'auraient méritée.

La section note que le nouveau projet de RIPEC semble remédier à ce problème, même si le chiffre annoncé (45%, voire 55 % du corps) n'est pas encore acté.

Toutefois, au vu du calendrier de la procédure de rattrapage cette année et de l'activité déjà intense du comité national à l'automne, la section ne souhaite pas participer à l'attribution du RIPEC pour 2022. À la session d'automne prochain, elle se posera la question de participer à l'attribution du RIPEC 2023.

Comités HCERES

L'HCERES reprendra l'évaluation des laboratoires cet automne après une interruption liée à la pandémie. Il continuera à organiser les visites des laboratoires de mathématiques.

La section 41 accepte de participer à cette évaluation en nommant un membre de la section dans chaque comité d'évaluation.

Appendice : sigles

- CR/CRCN/CRHC : Chargé ou chargée de Recherche/Chargé-e de Recherche Classe Normale/Chargé-e de Recherche Hors Classe
- DR/DR2/DR1 : Directeur ou Directrice de Recherche/Directeur-riche de Recherche 2^e classe/Directeur-riche de Recherche 1^{ère} classe
- DRCE1/DRCE2 : Directeur-riche de Recherche Classe Exceptionnelle 1/ Directeur-riche de Recherche Classe Exceptionnelle 2
- CID : Commission interdisciplinaire
- DU : Directeur d'Unité
- IRL : International Research Laboratory
- IRN : International Research Network
- PEDR : Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche
- RIPEC : Régime Indemnitare des Personnels Enseignants et Chercheurs
- SPE : Suivi Post-Évaluation
- UMR : Unité Mixte de Recherche
- ATF/AF/AR/AD/AA/ADiff : Avis très favorable/Avis favorable/Avis réservé/Avis défavorable/Avis d'alerte/Avis différé